

SUPPLÉMENT AU JOURNAL MARCHÉS DE FRANCE N°911

RAPPORTS

DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



104^e Congrès
de la Fédération Nationale
des Marchés de France

du 2 au 4 mars 2026



CAEN
NORMANDIE

02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

Rapport Moral

Monique RUBIN, Présidente

« Notre force est dans la fidélité à nos valeurs, le partage de nos savoirs, le respect de nos traditions et le plaisir d'être ensemble sur les marchés. »



Notre rôle a été, plus que jamais, d'accompagner, de défendre, de structurer et de promouvoir les marchés face à des bouleversements profonds qui touchent tous les secteurs d'activité.

L'année qui s'achève ne déroge pas à la règle : elle a été marquée par un contexte international incertain qui semble faire basculer le monde dans une ère nouvelle. Le monde ne tourne plus autour d'un seul centre de pouvoir global dominant. Plusieurs puissances, États-Unis, pays d'Asie, grandes économies émergentes, blocs régionaux — cherchent à affirmer leur influence. Cette recomposition géopolitique : rivalités économiques, diplomatiques, et technologiques — redessine les chaînes d'alliance, les partenariats commerciaux, et les règles du jeu global.

Dans ce contexte un rien surréaliste et si l'on ajoute à cela l'avènement du numérique et de l'IA, on peut se poser la question : ne sommes-nous pas en train de changer de... Civilisation ??

La crise humanitaire, les chocs économiques, les ruptures industrielles amplifient les écarts entre pays, entre régions, entre classes sociales. La pauvreté, la précarité, les migrations, le manque d'accès aux services essentiels (santé, éducation, logement) touchent des millions de personnes — ce qui engendre des tensions sociales et des réformes potentiellement profondes.



Avec l'instabilité, le commerce international, la circulation des capitaux et des investissements subissent des secousses. Les entreprises repensent leurs stratégies : diversification des marchés, stockage, sécurité d'approvisionnement, investissements dans la résilience, volatilité des monnaies, montée de l'argent alternatif avec parfois un retour à des circuits plus locaux ou régionaux.

Certes, nous n'avons que peu de pouvoir sur les stratégies mondiales, mais une attention particulière doit être apportée à trois éléments majeurs :

02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

- la stabilité géopolitique, les conflits, les tensions diplomatiques, les sanctions, les guerres commerciales peuvent bouleverser les logiques économiques
- les inégalités car si elles s'aggravent, elles peuvent alimenter l'instabilité sociale, limiter la consommation, freiner le potentiel de croissance à long terme.
- La résilience face au climat et aux crises (énergétiques, humanitaires, sanitaires) : la durabilité ne sera plus un « bonus », mais une condition de survie économique.

Cette instabilité géopolitique persistante a générée une hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, une inflation généralisée qui fragilise les entreprises et le pouvoir d'achat, une accélération de la digitalisation du commerce : Ces éléments ont eu des répercussions directes sur nos métiers. Nous avons subi des difficultés d'approvisionnement, des hausses des prix, des baisses de fréquentation et une évolution des consommateurs vers des nouveaux modèles économiques.

Dans ce contexte, la Fédération nationale des marchés de France n'a cessé de rappeler l'importance de nos secteurs d'activités comme espaces de résilience économique, sociale et alimentaire.



Sur le plan national, j'évoquais l'an dernier une crise de régime, nous pensions avoir tout connu, mais hélas 2025 nous a apporté une, gouvernance sous tension, et un climat social anxieux générés par cette instabilité institutionnelle que nous avons traversée. Nous sommes face à une démocratie éprouvée, en quête de respiration.

Je crains malheureusement que cette crise ne soit pas uniquement politique. Les enjeux économiques et sociaux se sont intensifiés, avec pour conséquence majeure la fragilisation du commerce de proximité, aggravée par des politiques publiques parfois imprécises ou inadaptées aux réalités du terrain.

Les élections municipales vont ouvrir une période de dialogue renouvelée avec les collectivités en place ou nouvelles. Voilà pourquoi ensemble nous devrons

Influencer les politiques locales en faveur des marchés

Défendre un cadre réglementaire juste et lisible
Promouvoir les marchés comme outil de dynamisation urbaine



« Un marché ne se résume pas à des stands : c'est un lieu d'humanité, de diversité et de liberté. »

Au travers de plusieurs livres blancs, réalisés en collaboration étroite avec nos institutions partenaires, la CPME, la CDF, CCIFRANCE nous avons exprimé nos revendications et ce travail de lobbying, de pédagogie et de représentation, dupliqué sur le territoire par vous toutes et tous responsables syndicaux, va nous permettre de maintenir la question des foires et marchés au cœur du débat local.

02 AU 04 MARS 2026 – CAEN



« Nos marchés sont des traditions vivantes : ils se transmettent en même temps qu'ils se transforment. »

Pour autant, malgré les difficultés, la majorité des marchés de France ont montré leur capacité à maintenir une offre importante tout en conservant un lien de proximité avec les citoyens et en participant à la convivialité et à l'identité des territoires. **Cependant, plusieurs points de vigilance demeurent :**

1. Baisse de fréquentation sur certains marchés
2. Turn-over important chez les professionnels
3. Problèmes d'accès aux services publics et bancaires
4. Conditions de travail souvent dégradées

Soyez assurés que l'ensemble du conseil d'administration de La Fédération a poursuivi son accompagnement sur :



- La défense des droits professionnels
- La gestion des marchés
- Le renouvellement générationnel
- Les questions d'hygiène, sécurité et mobilité
- Les enjeux environnementaux

En 2026 nous proposons : La Charte de qualité des marchés

Nous souhaitons définir et diffuser un cadre commun d'exigences pour les marchés, afin de garantir une offre cohérente, sûre et inclusive, tout en valorisant les pratiques locales et les savoir-faire. Avec comme axes principaux un choix sur la proximité et diversité des offres, voir une articulation entre terroir, artisanat et services, pour une ouverture adaptée à chaque territoire, un respect de la qualité, de la tenue des stands et des professionnels, de la sécurité, une information et un accueil du public irréprochables.

La mise en œuvre peut se faire en élaboration collaborative avec les syndicats régionaux, avec des formations dédiées pour les équipes, et des packs de communication pour accompagner l'appropriation locale, voir des labels destinés aux méritants.

Nadine Villier, secrétaire générale vous fera une liste très détaillée de l'ensemble des actions menées tout au long de l'année, mais je souhaiterais vivement que ces six sujets fassent l'objet de fil rouge pour nos divers ateliers lors de nos assises.

En 2025, la Fédération nationale des marchés de France a poursuivi sa modernisation interne, avec une progression du nombre d'adhérents. Cette courbe ascendante depuis plusieurs années définit le travail réalisé par l'équipe fédérale, Charline, Oum, Philippe et Marc, toujours plus réactifs pour répondre aux attentes des professionnels, de l'omniprésence de l'exécutif fédéral et de notre avocat sur tous les dossiers sensibles, de l'engagement des responsables syndicaux.

02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

avec un renforcement de la représentation territoriale, du développement de nos outils de communication qui a généré une meilleure visibilité tant auprès des institutions que de nos adhérents qui accordent une confiance accrue au réseau soutenu par Deborah et Patrice. Nos priorités ont été la restructuration des réseaux, la montée en compétence de nos équipes, et surtout la professionnalisation de nos actions !

Parmi les réalisations les plus significatives, je vous en dresse une synthèse mais vous avez pu en prendre connaissance tout au long de l'année grâce à la newsletter que vous recevez chaque mois :

- Représentation auprès des ministères, associations d'élus, chambres consulaires
- Accompagnement juridique et technique des adhérents
- Actions de plaidoyer sur l'économie de proximité
- Organisation de rencontres, ateliers, formations
- Promotion des marchés dans les médias et événements publics



Notre message principal a été constant : Les marchés sont un bien commun, un acteur ma-

jeur de la souveraineté alimentaire, de l'inclusion sociale et de la vitalité commerciale en centre-ville, il vit de la fidélité de ceux qui le font et de ceux qui le fréquentent.



« La grandeur d'une société se mesure à la qualité des liens qu'elle tisse. »

Albert Camus

La fédération nationale des marchés de France et l'ensemble des syndicats qui la composent doivent prendre des orientations stratégiques pour les années à venir.



V

Tout d'abord et face aux mutations en cours, nous devons :

1. Consolider notre réseau

Renforcer l'adhésion grâce à l'appui du travail réalisé par la commission partenariat, nous sommes en mesure d'offrir à nos adhérents une richesse de services exclusifs. Nous avons comme objectif d'accélérer l'adhésion, l'intégration et l'implication des acteurs sur l'ensemble du territoire, afin de créer un réseau plus résilient, plus cohérent et plus utile pour chacun.

Pour ce faire, nous pouvons envisager comme actions des campagnes d'intégration et de formation ciblées (nouveaux marchés, petites structures) pour faciliter l'accès aux ressources, développer un programme d'accompagnement

02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

personnalisé : diagnostic des besoins, appui technique et juridique, accompagnement à la modernisation des pratiques professionnelles, mobiliser de façon collective sur des projets centrés sur les territoires : cohésion des adhérents autour de centres d'intérêt communs (traçabilité, sécurité, digitalisation, durabilité). Mais aussi et surtout, développer les antennes régionales : tous les territoires doivent connaître les services de notre structure nationale, même si ce ne sont pas des syndicats mais de simples sections syndicales avec un ou deux délégués régionaux pour assurer le trait d'union entre la fédération et les adhérents locaux ; Puis toujours, continuer et accentuer les cessions d'informations dédiées à nos placiers, élus en charge des marchés, professionnels...



VI

2. Défendre nos intérêts auprès des pouvoirs publics

- Faire reconnaître la spécificité de nos métiers
- Simplifier les procédures administratives
- Accéder à des dispositifs de soutien adaptés pour tous les professionnels

3. Promouvoir une nouvelle image des marchés en y intégrant les enjeux de transition

Anticiper l'avenir en développant l'intérêt pédagogique du Marché des Enfants



Tout en respectant les ajustements environnementaux, nous devons réfléchir à une allure plus moderne, attractive, mobile incluant une part de numérisation mais aussi et surtout favoriser le renouvellement des métiers en promouvant l'installation de nouveaux commerçants, en travaillant sur la transmission des savoir-faire, bref en menant une politique agressive de soutien à l'entrepreneuriat, et ce en collaboration avec les chambres consulaires et les régions tel que l'action que nous allons développer en AURA pour former et motiver les futurs professionnels



104^e CONGRÈS

de la Fédération Nationale des Marchés de France

02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

Notre objectif est clair: Continuer à faire des marchés un pilier essentiel de l'économie locale de proximité, du lien et de la mixité sociale et du patrimoine culturel et obtenir la reconnaissance officielle du caractère immatériel des marchés en tant que patrimoine vivant et vecteur d'expression des savoir-faire et des pratiques sociales locales. Suite au lancement de notre requête commune avec la Semaco, qui a été accueillie de façon magistrale tant par nos élus que par l'ensemble des médias, la prochaine étape sera la concertation avec les acteurs culturels, les collectivités et les organismes compétents pour bâtir le dossier d'inscription, mais aussi la mise en place d'actions de valorisation (expositions, événements, cahiers des pratiques, supports pédagogiques) et d'un plan de transmission pour les jeunes et les nouveaux entrants.



Les marchés de plein vent en France sont bien plus que de simples lieux d'échange commercial: ils incarnent notre histoire, notre culture et nos traditions. Ils ont traversé les siècles, les guerres et les bouleversements de la société! Ils sont un atout touristique et une vitrine de l'authenticité française, contribuant à l'économie touristique de nos territoires. En valorisant les pratiques, et savoir-faire qui entourent les marchés: et les échanges intergénérationnels, nous pouvons ouvrir des opportunités de financements publics et privés dédiés à la préservation et à la transmission des savoir-faire. Cette reconnaissance nationale du caractère vivant et évolutif des marchés, donnerait une visibilité internationale essentielle, valorisant une richesse



VII

SOUTENEZ L'INSCRIPTION DES MARCHÉS DE PLEIN VENT

AU PATRIMOINE
CULTUREL IMMATÉRIEL
NATIONAL

SIGNEZ ET SOUTENEZ
CETTE INITIATIVE !



02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

culturelle vitale pour notre identité collective, tout en stimulant l'attractivité et la fierté locale.

4. Sensibiliser tous les acteurs

Notre stratégie repose sur une mobilisation collective des professionnels, avec nos valeurs de solidarité, transparence, responsabilité, des collectivités et des partenaires en s'engageant à travailler avec des acteurs publics et privés qui partagent les mêmes principes et qui contribuent durablement au développement des marchés

La fédération nationale des marchés de France, outre son attachement au renforcement des mécanismes de transparence financière et de contrôle interne, avec une consolidation des pratiques de reddition de comptes et d'évaluation des actions menées, continuera à occuper une place de médiateur, de facilitateur et de conseiller auprès de tous les responsables syndicaux, comme nous l'avons fait au long de cette année au travers de visio thématique et de nombreux échanges avec nos conseils.

À l'issue du congrès de Blois, lors du premier conseil d'administration, j'ai souhaité ouvrir largement la réflexion sur l'avenir de la Fédération Nationale des Marchés de France en appelant celles et ceux qui le désiraient à afficher leurs éventuelles ambitions à sa présidence.

Cet appel n'a suscité aucune candidature. Je le prends non comme un renoncement, mais comme un signe de confiance dans le travail collectif mené depuis plus de vingt ans et dans la stabilité dont notre Fédération a besoin dans un contexte exigeant pour nos marchés.

C'est donc en responsabilité, avec le sens du devoir et dans un esprit de rassemblement, que je renouvelle aujourd'hui ma candidature à la présidence de la Fédération Nationale des Marchés de France pour un nouveau mandat de trois ans. Je le fais avec la même énergie, la même détermination et la même volonté de défendre, avec vous toutes et tous, nos valeurs, nos territoires et l'avenir des marchés de France. Notre secteur traverse une période charnière. Les marchés



sont à la fois fragilisés et porteurs d'un immense potentiel. Face à ces défis, je souhaite poursuivre le travail engagé avec la même équipe fédérale autour de quatre priorités claires :

- Défendre nos métiers, partout où cela est nécessaire.
- Moderniser nos organisations, pour rester attractifs et efficaces.
- Faire grandir notre réseau, en renforçant notre unité et notre visibilité.
- Promouvoir l'excellence des marchés, comme piliers de l'économie locale et du lien social.

Je m'engage à continuer d'agir avec écoute, transparence et détermination, aux côtés de toutes celles et ceux qui font vivre les marchés de France.

Une dernière précision concernant les élections dont les modalités ont été contestées l'an dernier, le vote sera organisé par mode électronique selon le principe strict « 1 adhérent = 1 voix », identique à celui appliqué lors des précédentes consultations et inscrit ainsi dans nos statuts.

VIII

02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

Tout comme les élections du conseil d'administration et du poste de président (pour trois ans) seront exactement celles inscrites dans nos statuts et en place depuis de très nombreuses années sans jamais avoir subi de contestation ni de commentaires négatifs de la part des présidents de syndicat.

L'exécutif fédéral, s'il est reconduit, s'engage à apporter une modification totale des statuts, en collaboration avec la commission a-doc. Nous avons déjà travaillé avec Maître DOKHAN sur cette refonte qui s'avère plus que nécessaire, trop d'articles étant devenus totalement obsolètes. Vous serez bien entendu consultés par échanges de mails et par visio, le résultat sera validé lors d'une assemblée générale extraordinaire prévue en milieu 2026

Ce rapport va certainement vous surprendre, je l'ai voulu concis, clair, un peu scolaire afin que chacun puisse se l'approprier! Ainsi, je l'espère, les questions ne manqueront pas d'être posées lors de nos échanges à CAEN où nous allons être accueillis de façon magistrale par Nelly Delamarre et toute l'équipe du syndicat des marchés de France CALVADOS et ORNE!

Avant de terminer ce rapport, je souhaite rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés cette année. Des commerçants ambulants, des visages fa-

miliers, des présences discrètes mais essentielles, qui ont fait vivre nos marchés avec courage, passion et générosité.

Ils ont donné au quotidien ce qu'ils avaient de plus précieux: leur travail, leur voix, leur humanité. Ils ont tissé du lien, créé de la confiance, porté une part de notre identité collective. À leurs familles, nous exprimons notre affection et notre gratitude. Et à celles et ceux qui sont partis, nous adressons un mot simple, mais vrai: merci. Que le souvenir de leur engagement inspire nos pas, et nous rappelle ce qui nous unit.

Malgré les incertitudes, l'année écoulée a confirmé la force de notre modèle.

Ensemble, nous écrivons l'avenir des marchés comme on écrit l'histoire des territoires : avec courage, ambition et une attention constante à ceux qui font leur vitalité au quotidien. Nos trois projets phares — la Charte de qualité, l'inscription au patrimoine culturel immatériel et le développement intensif de nos adhérents — incarnent une vision claire: renforcer l'excellence, préserver notre patrimoine vivant et fédérer un réseau toujours plus visible et inclusif. Chaque adhérent est une pierre indispensable du monument que nous bâtissons : plus nous avançons ensemble, plus nos marchés deviennent des lieux de confiance, d'innovations responsables et de rencontres qui donnent du sens à la vie locale. Alors mobilisons-nous, avec rigueur et simplicité, pour que nos marchés brillent non seulement par leur efficacité, mais aussi par leur humanité. Continuons à œuvrer avec joie, car c'est dans la proximité et la coopération que se dessine la prospérité durable de nos territoires. Merci à toutes et tous pour votre engagement, votre énergie et votre confiance. Derrière chaque étal, il y a un engagement, un savoir-faire et une relation humaine.

Ensemble, poursuivons un projet ambitieux : Car défendre nos marchés, c'est défendre une économie de proximité, porteuse de sens et de dignité.

Monique RUBIN



02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

Rapport

Nadine Villier Secrétaire Générale

L'instabilité politique et une publicité démesurée de la part des médias pour les plate formes de vente dématérialisées, « soi-disant pas chères et livrées immédiatement » ont rythmé l'année 2025 marquée par une intensification significative des difficultés rencontrées par les commerçants de marchés, producteurs et/ou artisans exerçant sur le domaine public : évolutions contractuelles imposées, hausses des droits de place, restrictions d'accès, décisions unilatérales de collectivités ou de concessionnaires, et applications parfois contestables des règles juridiques encadrant l'accès et l'occupation du domaine public.

En ces périodes d'instabilité, loin de visées électoralistes, les actions de la Fédération et du Secrétariat général ont suivi les buts essentiels de la Fédération tels qu'inscrits dans les statuts depuis plus de 100 ans, même si une refonte de ces statuts s'avère nécessaire.

Article 2 « Les buts de la Fédération Nationale des Marchés de France (F.N.S.C.M.F.) sont :

1. de représenter les syndicats fédérés et les adhérents directs devant les Pouvoirs Publics,

2. de défendre leurs droits et intérêts matériels et moraux, au besoin devant les juridictions compétentes,
3. d'améliorer leurs conditions d'existence,
4. d'étudier les questions professionnelles intéressant les professionnels non sédentaires en vue de présenter des revendications d'ordre corporatif,
5. de rechercher l'amélioration de la couverture sociale,
6. d'informer les adhérents en vue du meilleur accomplissement de leurs tâches professionnelles et de les protéger dans l'accomplissement de leur rôle social,
7. de leur faire connaître leurs droits, leurs devoirs et obligations,
8. de proposer des sessions d'information aux responsables syndicaux,
9. de développer ses relations avec les associations de professionnels dont l'objet est de collaborer au dynamisme des halles et marchés.

1. Représenter les syndicats et les adhérents directs devant les Pouvoirs Publics



02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

Respectant un fonctionnement démocratique, les principales revendications votées lors du congrès ont fait l'objet de multiples interventions fédérales auprès des différents ministères, députés et sénateurs de tous groupes et CPME.

- Nous avons obtenu la suppression de la disposition législative visant à l'abaissement du seuil de franchise de TVA (PLF2026)

- Grâce à notre action collective avec les CCI, la Cpme et l'UMIH, de différentes associations départementales de Maires et de certains députés sollicités par nos syndicats, la suppression de la carte permettant l'exercice d'activités ambulantes inscrite dans la loi Simplification n'est pas votée.

- Travaux au Ministère de la transition écologique

- Les TLC dans le cadre d'études REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) sur la filière des Textiles d'Habillement, Linge de Maison et Chausures (TLC)

- L'utilisation des sacs plastiques interdits...

Intervention au Ministère de l'Économie

- Contre la mise en place de l'obligation de facturation électronique qui concerne toutes les opérations d'achats et de ventes de biens et/ou de prestations de services réalisées entre les entreprises établies en France et assujetties à la TVA française, y compris les entreprises bénéficiant du régime de la franchise en base. Décret n° 2024-266 du 25 mars 2024 relatif à la généralisation de la facturation électronique dans les transac-

tions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transaction

- La Vente en vrac. La Fédération a participé aux travaux du Ministère concernant les outils et incitations à proposer pour le développement par nos entreprises de la vente en vrac.

- Travail du 1^{er} Mai. Nous avons veillé à ce que les entreprises des marchés, puissent toujours employer leur personnel le 1^{er} Mai avec un complément de salaire intéressant.

Assises des Métiers de Bouche et de la Restauration :

- REP. Encore de nouvelles obligations déclaratives à venir ! Les entreprises qui commercialisent des produits consommés ou utilisés par les professionnels de la restauration ou petite restauration devront contribuer financièrement à la collecte, au réemploi et au recyclage des déchets issus de leurs emballages. (article L.541-10-1 du code de l'environnement).

Congrès des Maires

Au stand partagé avec la Cpme, nous avons partagé nos objectifs fédéraux avec la centaine d'élus, de Maires, députés, sénateurs, présidents de région de passage à notre stand désormais signataires de l'inscription des marchés de plein vent au patrimoine culturel immatériel national. Démarche très importante pour l'avenir de nos marchés de plein Vent. A noter le soutien de M^r Serge Papin,

XI



02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

Ministre du Commerce, M^r David Lisnard, Président de l'AMF, M^r Xavier Bertrand, président de la Région Hauts de France, Alain Chrétien, Vice Président de l'AMF, Eric Coquerel, Président de la commission finances à l'Assemblée Nationale, M^r Edouard Philippe, M^r Stéphane Le Foll, etc.

Partenariats Mairies

Dans le cadre de l'accompagnement des mairies, le groupe de travail fédéral a finalisé un nouveau document de communication qui peut être distribué par le Syndicat local ou en l'absence de structure syndicale, transmis par la Fédération. En fonction du nombre d'habitants, les communes prennent un abonnement partenaire. A noter que 40% du prix de l'abonnement est reversé au syndicat qui en assure la promotion.

Elles reçoivent la newsletter Fédération, peuvent nous transmettre des informations à partager sur notre site ou sur nos réseaux sociaux, inscrire gratuitement un placier ou un élu pour une session d'informations. Celles qui remplissent les conditions du label peuvent bénéficier du trophée Marchés de France qui sera matérialisé pour cette année 2026 par un panneau MDF personnalisé. Une vitrophanie sera réalisée pour identifier les mairies partenaires. Actuellement 22 mairies ont souscrit au partenariat : *Bourg en Bresse (01), Pont de Vaux (01), Alba la Romaine (07), Laissac-Séverac-l'Eglise (12), Millau (12), Aubagne (13), Beauvallon (26), Blagnac (31), Déols (36), Cajarc (46), Pirou (50)*,

Décines-Charpieu (69), Saublé-sur Sarthe (72), Ozoir-la-Ferrière (77), Carrières-sous-Poissy (78), Albi (81), Grand Senonais (89), Gaillac (81), Saint Juéry (81), Puylaurens (81), Boissy-Saint-Léger (94), Ormesson sur Marne (94)...

Assurer le dialogue social pour les entreprises adhérentes et leurs salariés.

Seule organisation nationale reconnue par arrêté, la Fédération est forte de sa légitimité d'organisation professionnelle représentative - branche du Commerce alimentaire spécialisé (IDCC : 3237 Primeurs, Fromagers, Épiciers, Cavistes...)

Négociations et accords (12 journées de réunion/an) :

- Avenant n°7 relatif aux salaires minima - Avenant n°8 relatif aux salaires minima - Accord du 16 septembre relatif aux catégories de bénéficiaires du régime de protection sociale complémentaire - Accord du 16 septembre relatif au Compte Épargne Temps

- Observatoire de branche et Promotion des métiers :

étude sur l'emploi des seniors, les problématiques de remplacement, de transmission des savoirs et entreprises

Certification des CQP vendeur - conseil caviste - vendeur conseil Crémier Fromager-

XII



104^e CONGRÈS

de la Fédération Nationale des Marchés de France

02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

Habilitation des Organismes de Formation dans le cadre du renouvellement des CQP -

Présentation du portail prospectif métiers et compétences : étude sur l'image et la notoriété des métiers auprès des jeunes

Accueil de jeunes dans le cadre de leur stage de 3^e. La branche met en place un partenariat avec l'Association « Un Stage et Après » (collège de Trappes 78) au sein des commerces de la branche (Primeurs, Crémiers-fromagers, Épiciers, Cavistes). Découverte de nos métiers, visite du MIN de Rungis, du marché de plein-vent Popincourt. Explications sur le fonctionnement d'un marché.

Concours de photographie culinaire Jour de Marché FIPC 2025 «Jour de Marché»

2. Défendre leurs droits et intérêts matériels et moraux, au besoin devant les juridictions compétentes

En 2025, la défense professionnelle est assurée Charline Brassens, assistante juridique, Monique Rubin, Présidente et Nadine Villier, secrétaire générale. Notre action s'est articulée autour de quelques axes majeurs :

Interventions juridiques et réglementaires

Nous sommes intervenus avec de nombreux résultats positifs auprès des collectivités pour

Avis et étude des règlements de marché à la demande des syndicats et/ou des collectivités

Avis et étude des tarifs des droits de place à la demande des syndicats et/ou des collectivités

Des déplacements injustifiés, réductions de périmètre ou suppressions de marché

Répondre aux interrogations réglementaires des municipalités, placiers et élus

Parallèlement aux dossiers individuels, le secrétariat a mené plusieurs actions collectives structurantes, notamment par :

contestation de modifications unilatérales de règlements de marché,

opposition à des augmentations significatives des droits de place,

interventions contre des DSP ou contrats de gestion défavorables aux commerçants,

rappels de consultation obligatoire des organisations professionnelles.

Ces actions ont renforcé notre légitimité collective et rappelé aux collectivités leurs obligations en matière de concertation et de respect du droit.

Interventions : Oyonnax (01), Pont de Vaux (01), Reyrieux (01), Saint Genis-Pouilly (01), Trévoux (01), Valserhone (01), Bayet (03), Cusset (03), Vichy (03), Forcalquier (04), Gréoux-les-Bains (04), Vallouise-Pelvoux (05), Antibes (06), Bar sur Loup (06), Castellar (06), Mandelieu-la-Napoule (06), Vence (06), Saint Péray (07), Saint Victor (07), Tournon sur Rhône (07), Les Cabannes

XIII



104^e CONGRÈS

de la Fédération Nationale des Marchés de France

02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

XIV
(09), Pamiers (09), Gruissan (11), Rodez(12), Aubagne (13), Eyguières (13), Saint Chamas (13), Saintes Maries de la Mer (13), Sausset- les- Pins (13), Rognac (13), Roquefort-la-Bedoule (13), Saint Rémy de Provence (13), Courseulles sur Mer (14), Lisieux (14), Trouville-sur- Mer (14), Maurs (15), Saint Flour (15), Cherves-Châtelars (16), Ars-en-Ré (17), La Couarde (17), Malemnort (19), Dijon (21), Beaussais sur Mer (22), Lalinde (24), Monpazier (24), Morteau (25), Sochaux (25), Bourg de Péage (26), Livron (26), Montvendre (26), Nyons (26), Saint Paul 3 Chateaux (26), Saint Uze (26), Les Andelys (27), Pont de l'Arche (27), Brest (29), Landernau (27), Audierne (29), La Forêt- Fouesnant (29), Saint Renan (29), Tregunc (29), Aigues- Mortes (30), Bagnols Cèze (30), Nîmes (30), Remoulins (30), Rochefort (30), Saint Hilaire de Brethmas (30), Aucamville (31), Castanet-Tolosan (31), La Bastide -Beauvoir (31), Portet sur Garonne (31), Ramonville Saint Agne (31), Saint Lys (31), Toulouse (31), Mirande (32), Artigues pres Bordeaux (33), Marcheprime (33), Saint Seurin sur l'Isle (33), Agde (34), Balaruc -les- Bains (34), Saint Chinian (34), Palavas (34), Valras (34), Villeperdue (37), Aoste (38), Autrans-Méaudre (38), Vienne (38), Salbris (41), Bourg-Argental (42), Roanne (43), Yssingeaux (43), Ancenis (44), La Baule (44), Clisson (44), Mesanger (44), Olivet (45), Pithiviers (45), Sainte Enimie (48), Durtal (49), Briquебec -en-Coten-

tin (50), Pirou (50), Sézanne (51), Meslay du Maine (53), Toul (54), Hennebont (56), Penestin (56), Pontivy (56), Séne (56), Roncq (59), Tourcoing (59), Nogent- sur- Oise (60), Bagnoles de l'Orne (61), L'Aigle (61), Auxi-Le-Château (62), Rouvroy (62), Châtell-Guyon (63), Bidart (64), Hendaye (64), Saint Jean de Luz (64), Urt (64), Sélestat (67), Brignais (69), Grézieux-la Varenne (69), Sathonay-Camp (69), Vindry-sur-Turdine (69), Chagny (71), Chauffailles (71), Digoin (71), Macon (71), Thorigne sur Due (72), Aime-la Plagne (73), Aix-les-Bains (73), Chambery (73), Annemasse (74), Bons en Chablais (74), Thonon-les-Bains (74), Puces de Clignancourt (75), Darnétal (76), Rouen (76), Val-de-Scie (76), Ferté Gaucher (77), Fontainebleau (77), Melun (77), Saint Fargeau-Ponthierry (77), Plaisir (78), Parthenay (79), Thouars (79), Gaillac (81), Fréjus (83), Le Lavandou (83), Saint Tropez (83), Bedoin (84), Civray (86), Joigny (89), Pont-sur-Yonne (89), Vigneux sur Seine (91), Igny (91), Clamart (92), Meudon (92), Saint Cloud (92), Suresnes (92), Aubervilliers (93), Les Lilas (93), Montreuil (93), Saint Ouen sur Seine (93), Cachan (94), Ormesson sur Marne (94), Valenton (94), Villeneuve le Roi (94), Goussainville (95), Montmorency (95), Sarcelles (95), La Possession (974), Saint Louis(974), Sainte-Marie (974)...

Accompagnement des adhérents individuellement



02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

Au fil de l'année, face aux inquiétudes des commerçants, les réponses de la Fédération les ont poussé à adhérer. Ce qui explique l'augmentation du nombre d'adhérents (8 057 en 2025). Les interventions fédérales les ont accompagné lors de :

- refus ou retraits d'autorisations d'occupation temporaire (AOT).
- déplacements ou exclusions injustifiés de marchés,
- sanctions administratives disproportionnées,
- discriminations entre catégories de commerçants (alimentaire / non-alimentaire, abonnés / passagers, producteurs / revendeurs)
- des tarifs d'électricité abusifs

Ces interventions ont pris la forme de courriers argumentés aux maires, aux concessionnaires, de recours gracieux et hiérarchiques, de médiations avec les services municipaux et les placiers, d'alertes auprès des autorités préfectorales lorsque nécessaire.

Dans de nombreux cas, ces démarches ont permis le maintien ou le rétablissement des emplacements, la suspension de décisions illégales ou insuffisamment motivées, la réouverture d'un dialogue constructif avec les collectivités.

Interventions : Bourg-en-Bresse (01), Barcelonnette (04), Cannes (06), Saint Vallier de Thiey (06), Tourette-sur-Loup (06), Valbonne (06), Ruoms (07), Villeneuve de Berg (07), Pamiers

(09), Carry-le Rouet (13), Marseille (13), Deauville (14), Pierrefort (15), Cognac (16), Ruffec (16), Ars-en-Ré (17), La Couarde (17), Dijon (21), Hillion (22), Lamballe (22), Matignon (22), Perros-Guirec (22), Saint Brieuc (22), Plerin (22), Neuvic d'Ussel (23), Saint-Astier (24), Saou (26), Benodet (29), Concarneau (29), Roscoff (29), Plabennec (29), Uzès (30), Saint Lys (31), L'Isle Jourdain (32), Cadillac (33), Capestang (34), Lamalou-les-Bains (34), Lattes (34), Lunel (34), Redon (35), Saint Aubin de Cormier (35), Civray (37), Grenoble (38), Les 2 Alpes (38), Meylan (38), Froges (38), Saint Martin d'Hères (38), Oz en Oisans (38), Vendôme (41), Saint-Etienne (42), Saint Nazaire (44), Meung-sur-Loire (45), Cahors (46), Saumur (49), Ay-en-Champagne (51), Villerupt (54), Ploermeur (56), Avesnes-sur-Helpe (59), Douai (59), Douchy-les-Mines (59), Attichy (60), Anglet (64), Cap-Breton (64), Saint Larry-Soulan (65), Bischwiller (67), Strasbourg (67), Sainte Foy près Lyon (69), Tournus (71), Saint Jean de Maurienne (73), Praz sur Arly (74), Thonon-les-Bains (74), Paris (75), Puces de Montreuil (75), Dieppe (76), Saint Fargeau-Ponthierry (77), Chanteloup les Vignes (78), Chatou (78), Fort Mahon (80), Le Crotoy (80), Lagrave (81), Montauban (82), Aups (83), Fréjus (83), Le Lavandou (83), Sanary-sur-Mer (83), Sainte Maxime (83), Toulon (83), Port Grimaud (83), Saint Gilles Croix de Vie (85), La Tranche sur Mer (85), Availles Limouzine

XV



02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

(86), Fontaine-le-Comte (86), Corbeil-Essonnes (91), Les Ulis (91), Verrières-le-Buisson (91) , Bourg la Reine (92), Chatillon (92), Clichy-la Garenne (92), Colombes (92), Rueil-Malmaison (92), Bagnolet (93), Montreuil (93), Saint Denis (93), Kremlin-Bicêtre (94), Saint Maur des Fossés (94), Plessis Trévise (94), Eragny (95), Sarcelles (95), Saint Paul (974)...

3. Améliorer leurs conditions d'existence,

Offrir toujours plus d'avantages et de services à nos adhérents

Grâce au travail remarquable de la Commission des Partenariats (Patrice Boulanger – Jean-Pierre Denis – Marie Amore – Jenny Morrisson – Albino Barreiros – André Dudo – Mohammed Elghazili- Deborah Scheinine) plusieurs nouvelles offres partenariales ont pu être négociées.

La MACIF nous a présenté une nouvelle Protection Juridique à des conditions exceptionnelles (accès aux offres Macif Avantages).

MEDICIS, notre partenaire Complémentaire Retraite lance un grand concours : le Prix de la Reconversion

Le tarif préférentiel de CM2C (médiation de la Consommation) permet à la Fédération d'offrir gratuitement le médiateur de la consommation (obligatoire) à tous nos adhérents pour 3 ans. Il suffira que chacun s'inscrive sur le site.

Les conditions SumUp ont changé désormais, pour un utilisateur adhérent, la commission est de

1,43%. pour un nouvel adhérent qui n'est pas utilisateur, la commission reste à 0,99%.

A noter que le nouveau partenaire EMBALMAG (emballages) propose des conditions commerciales exceptionnelles : Franco de port à partir de 250 € pour toute livraison en France, Commandes et création de compte facilitées via le site internet, Une remise commerciale de 25% sur l'ensemble du catalogue...

En supplément des priviléges spécifiques proposés par les entreprises traditionnellement partenaires : VITABRI (chapiteaux et tentes de marché), Primagaz (livraison bouteilles et citerne), Pro Étal (remorques), AXIMUM (principal fournisseur de panneaux MDF), Quadra (récupération des huiles alimentaires usagées sur les marchés), BCC (camion-magasin), TEKAUTO (VUL électrique)...

Créations de marché :

Reyrieux (01), Saint Genis-Pouilly (01), Grosspierrres (07), Saint Victor (07), Plaisance (12), Cherves-Châtelars (16), Agde Iconic (34), Paris 9ième (75), Bourth (27), Penmarch (29), Sathonay-Camp (69), La Charmée (71), Thorigne sur Due (72), Coupvray (77), Varennes sur seine (77), Clichy- la -Garenne (92),

Offrir toujours plus de soutien aux syndicats

Par délibération du 27 Janvier 2025, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler le soutien particulier aux syndicats qui se sont mobilisés afin

XVI



02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

que leurs effectifs affichent une hausse significative de leur nombre d'adhérents en 2024 pour le financement de leurs frais de congrès 2025 à ALBI.

Toutes ces primes ont été versées sous condition de participation physique au congrès.

Cette compensation : 300€ pour les syndicats en hausse de 10 adhérents et plus : Haute-Garonne - Saint Etienne & Région- Meurthe et Moselle – Vaucluse – Aveyron/Tarn/Lot - Drôme/ Ardèche - Charente Maritime - Nord – Paris/Francilienne - Montluçon – Pays Catalan – Ain – Puces de Clignancourt.

Pour les syndicats affichant une progression de +5 : 150 euros : Audincourt – UDCM 49 – Bas Rhin – Moulins – Puy de Dôme - Gard- Côte d'Or – Hautes Pyrénées – Libourne

4. Etudier les questions professionnelles intéressantes les professionnels non séidentaires en vue de présenter des revendications d'ordre corporatif,

Le Conseil d'Administration s'est réuni en visioconférence ou en présentiel les 10/03/25- 5/05/25- 10/06/25- 25/06/25- 22/09/25- 4/11/25- soit en Conseil, soit en réunion « toutes commissions ».

L'action fédérale contribue à rompre l'isolement de nombreux commerçants, souvent confrontés seuls à des décisions administratives complexes. Nous les incitons à redonner un poids collectif à leurs revendications et à se structurer (Sarcelles, Mantes, Chanteloup, Trappes...).

5. de rechercher l'amélioration de la couverture sociale,

L'exécutif Fédéral a eu le plaisir de rencontrer le Président du CPSTI Daniel Couillaud et M^r Olivier Maillebauaud sur l'avancée

du cumul emploi-retraite productif de droits (après 67 ans)

du recul de l'âge pour siéger au collège des actifs. Si vous avez 65 ans, même si vous êtes actif et n'avez pas liquidé votre retraite, vous ne pouvez siéger qu'au collège des retraités

de l'alignement du minimum Vieillesse des commerçants (ASPA) sur les autres régimes

les nominations 2026 aux Conseils

6. d'informer les adhérents en vue du meilleur accomplissement de leurs tâches professionnelles et de les protéger dans l'accomplissement de leur rôle social,

les Réseaux sociaux (Patrice Boulanger -Deborah Scheininé)

Le Groupe Public Commerçant des Marchés de France (FNSCMF) compte 45 100 membres. Nous enregistrons environ 4 000 publications, 11 000 commentaires , 44 800 réactions. Le nombre de vues sur un an s'élève à 1 854 270.

La page Fédération Nationale des Syndicats des Commerçants des Marchés de France représente plus de 3200 followers, 147 000 vues sur l'année, 454 personnes en moyenne cliquent sur les liens.

XVII



La Fédération Nationale des Marchés de France organise un grand concours photo :

LE PLUS BEL ÉTAL

Participez et tentez de remporter de nombreux lots !

1 CNS "alimentaire" et 1 CNS "manufacturés" seront primés dans chaque région !

Les vainqueurs régionaux participeront au concours national où le plus bel étal de chaque catégorie sera primé !

CONDITIONS DE PARTICIPATION et RÈGLEMENT DU CONCOURS



02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

Facebook ne nous facilite pas vraiment la tâche, on ne peut plus partager directement les publications il faut maintenant passer par Meta Business Suite . Beaucoup de partages de publications et informations fédérales à partir du groupe vers les autres groupes des autres syndicats.

Les présidents de syndicats ne sont pas tous sur les réseaux sociaux mais il faut savoir s'en servir. Nous ne faisons jamais de publicité sur ces réseaux, ce serait pourtant un bon moyen de capter les plus jeunes ! A voir à l'avenir !

Présence sur INSTAGRAM <https://www.instagram.com/marchesdefrance2026/>, vous y retrouverez de belles photos, des événements de marchés Surveillance de X et TikTok

La saisie des emplacements des marchés sur GOOGLE et WAZE permet d'augmenter la visibilité des marchés de plein air, des millions de vue déjà sur les photos installées !

7. De leur faire connaître leurs devoirs et obligations,

Former tous les acteurs des marchés : une mission fédérale indispensable

- les Placiens, Élus et Managers



La Présidente, Monique Rubin et la Secrétaire générale, Nadine Villier assurent alternativement ces sessions d'informations accompagnées par Mme Deborah Scheinine et Mr Jean-Pierre Denis et par Mr Marc Lonardi pour la gestion administrative.

Thématisques inscrites au catalogue de la FNSC-MF :

- N°1 : Gérer et organiser les marchés : la réglementation du domaine public. Durée : 7h
- N°2 : Hygiène et déchets des marchés, quelles obligations faut-il respecter ? Durée : 7h
- N°3 : Inventer de nouvelles animations pour développer l'identité et l'attractivité de votre marché.
- N°4 : « Mieux vendre sur le marché », gestion et organisation - formation des professionnels

Lorsque ces journées sont organisées à l'initiative d'un syndicat (hors AURA), elles lui permettent, outre le fait de bénéficier d'un versement fédéral, de développer un dialogue constructif avec les placiens et élus.

La Fédération a réalisé ces sessions en présentiel ou en visioconférence les 11-18/12/25 (La Seyne sur Mer), les 20/01/25 – 06/10/25 – 04/11/25 – 24/11/25 – 04/12/25 (Paris), 07/07/25 (Montivilliers), 12/05/25 (Pau), 23/06/25 (Aix - Marseille), 29/09/25 (Lyon), 13/10/25 (Ardèche), Perpignan.

8. Une nouveauté la formation juridique des cadres syndicaux en visioconférence

Suite aux attentes des présidents de syndicats et suivant le projet de l'exécutif, le Conseil d'Administration a validé l'organisation de visioconférences juridiques encadrées par M^e David Dokhan. Les thèmes abordés ont concerné :

L'autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public, l'art 2224-18-1 du CGCT (02/09/25)

Le tarif Standard et le tarif Premium, comparatifs et argumentaire // Macif (27/10/25)

Les attributions d'emplacements et appels à publicité, l'ordonnance du 19 avril 2017.(03/11/25)

Les membres des bureaux syndicaux présents en nombre ont fait part de leur satisfecit et leur désir de continuer ces sessions d'informations juridiques.

02 AU 04 MARS 2026 – CAEN

9. de développer ses relations avec les associations de professionnels dont l'objectif est de collaborer au dynamisme des halles et marchés.

De promouvoir les marchés et la profession par le biais d'animations nationales

Le Marché des Enfants : une image dynamique pour défendre l'avenir de nos marchés :

Dans la continuité des objectifs fédéraux, le Groupe de Travail Marché des Enfants composé de Michel Marin, Bernard Dagand, Maria Da Silva, Olivier Féraud a parcouru toujours plus de territoires pour porter l'envie de nos marchés et des produits frais notamment auprès des plus jeunes. En fonction des besoins, l'équipe peut être complétée alternativement par Monique Rubin, Deborah Scheinine et Nadine Villier.

Au travers de cette animation pédagogique et ludique plébiscitée par nos représentants syndicaux et nos élus, la Fédération affiche sa vision originale de la consommation, du lien social et d'une réelle alternative au Commerce dématérialisé.

Ils se sont installés à Pamiers – Mirepoix – Saint Girons – Marseillan- Thuir – Blagnac – Lamastre – Aubagne - Valence(2) – Clichy la Garenne (2) – Doullens – Amiens – Mandelieu – Miramas – Barcares – Albi – Montelimar – Paris (3) – Sceaux – Auriol.

Groupe de Travail Suivi et jury du Concours Photo

Pour la première année, le concours du plus bel étalage a eu du mal à démarrer et à se développer. Nous avons reçu une petite cinquantaine de photos qui sont intéressantes.

Récompenses lors du Congrès

Bilan et enseignements de l'année 2025

L'année 2025 confirme :

La fragilité juridique et économique de nos adhérents, la nécessité d'une fédération organisée, compétente et réactive, l'importance du respect strict du droit administratif par les collectivités.

Elle démontre également que :

Une action structurée avec les président(e)s de syndicats permet d'obtenir des résultats concrets,

le dialogue est possible avec les municipalités lorsqu'il est juridiquement argumenté, la défense des marchés est un enjeu économique, social et territorial majeur.

La force d'une équipe de salariés consciencieux et à l'écoute :

Le secrétariat général adresse ses sincères remerciements à cette équipe fédérale complémentaire, motivée et solidaire qui, dans des locaux enfin rénovés, œuvre pour le développement de nos syndicats au service de nos adhérents.

- Charline Brassens, coordinatrice dossiers juridiques et règlements de marchés
- Oumm Kaba, agent administratif, gestion des adhésions, cotisations, accueil téléphonique
- Philippe Banazack, responsable administration, gestion comptable et dossiers Macif
- Deborah Scheinine, chargée de communication et réseaux sociaux
- Marc Lonardi, informaticien
- Patrice Boulanger, webmaster site et réseaux sociaux

En 2025, mon engagement s'est traduit par une action continue, rigoureuse et déterminée au service des professionnels des marchés, et ce même après 10 ans de cette belle aventure fédérale à vos côtés. Dans un environnement réglementaire de plus en plus contraint, l'action de notre Fédération et de ses syndicats reste unique et incontournable pour garantir l'équité, la transparence et la pérennité du commerce sur le domaine public.



*« Celui qui déplace la montagne,
c'est celui qui commence
par enlever les petites pierres »*

Confucius



www.marchesdefrance.fr